



Rencontre régionale RREVA/EIGS Centre Val de Loire le RREVA : pourquoi et comment ? Présentation du dispositif EIGS

Centre hospitalier Simone Veil, BLOIS Le 11/12/2018







un enjeu de santé publique international

- Conseil de l'Europe : recommandations de 2009 relatives à la sécurité des soins
- **OMS**: « Guide pédagogique pour la sécurité de patients », 2011
- OCDE : « Lutter contre le gaspillage dans les systèmes de santé », synthèse, 2017
- Rapport OCDE, "The Economics of patients safety", mars 2017







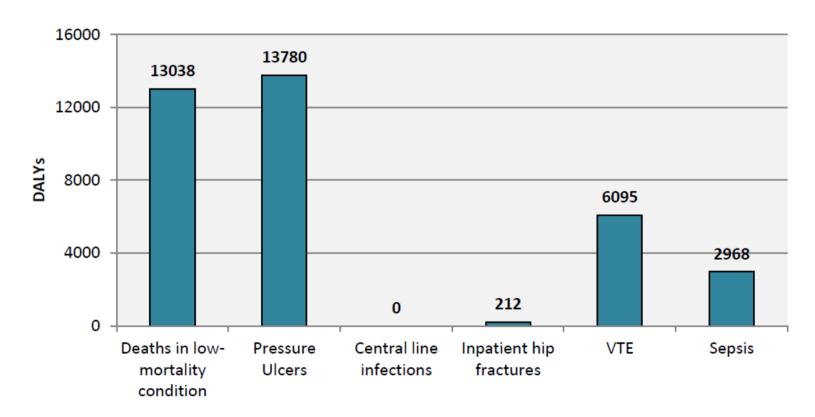
- "The economics of patients safety"
- 15% des dépenses et de l'activité à l'hôpital peut être attribuée à des EI
- Coût de la prévention << réparation des dommages
- 80% des erreurs se retrouvent dans les erreurs de processus qui sont des erreurs que l'on peut le plus souvent corriger





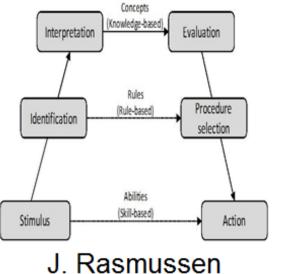


Figure 3. Healthy life years lost due to six adverse events, annual totals across England



J. Reason: 1) les Erreurs Humaines

Erreur humaine est fréquente = nature humaine Echec d'une action (ou d'une séquence d'actions) planifiée à atteindre l'objectif désiré, et qui ne peut pas être attribué au hasard.



- erreurs par défaut de connaissance (≈ 5%)
- erreurs d'activation de règles (≈ 15%) si (état) alors (action) ... mauvaise application d'une bonne règle ou application d'une mauvaise règle
 - erreurs de routine (≈ 80%) raté, oubli, lapsus
- ➤ ≠ Violations : déviations délibérées / contexte social violations routinières, exceptionnelles, avec volonté de nuire (sabotage)



J. Reason: 2) Erreur humaine # EIAS!

Modèle de James Reason

Comment ? Pourquoi ?

Latent factors

Organisational processes — workload, handwritten prescriptions Management decisions — staffing levels, culture of lack of support for interns

Error-producing factors

Environmental — busy ward, interruptions Team — lack of supervision

Individual - limited knowledge

Task — repetitious, poor medication chart design

Patient — complex, communication difficulties

Active failures

Error — slip, lapse Violation

Defences

Inadequate — AMH confusing Missing — no pharmacist

EIAS

- L'EIAS est la conséquence de la défaillance du <u>système</u> et non pas d'une défaillance locale d'une partie isolée.
- ➤ La sécurité d'un système ne repose pas sur l'absence d'erreur des opérateurs
 → nécessité de gestion de l'erreur







Cadre règlementaire



- Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Décret n°2016-1606 du 25 novembre 2016 :
- Définition d'un évènement indésirable grave associé à des soins
- Déclaration à l'ARS en deux temps
- Transmission à la HAS du formulaire de déclaration anonymisé puis exploitation par la HAS
- Légitimation des structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA)







• Instruction du 17 février 2017 :

Activité toujours plus complexe du soignant

- Evolution de la pratique, des outils, du profil de patients
- ➤ Contexte économique et recherche de rentabilité à l'hôpital

Le REX =

Tirer des enseignements de ce qui est advenu et qui n'aurait pas dû se produire afin de mieux maîtriser l'avenir

Pour cela, 4 étapes :

- 1. Connaître les EIGS
- **2. Comprendre** (outils, ex : grille ALARM)
- 3. Agir : élaboration d'un plan d'action
- 4. Partager: communiquer et archiver les documents







- Instruction du 17 février 2017 :
- Rôle des ARS pour assurer la gestion des EIGS
- Exemple de charte de confiance
- Document HAS
- Colloque 14/11/2016







- Arrêté du 19 décembre 2017 fixant le cahier des charges des SRA
- Critères de gouvernance, compétences et indépendance
- Composition de l'équipe opérationnelle
- Rapport annuel d'activité
- Modalités de financement







- Arrêté du 19 décembre 2017 relatif au formulaire de déclaration d'un EIGS et aux modalités de transmission à la HAS
- Première partie : dès lors que l'EIGS est constaté
- Deuxième partie : après analyse approfondie des causes
- Grille d'analyse validée internationalement
- Transmission via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables



Groupe de travail national sur les évènements indésirables associés à des soins



• **GT1**: Préciser l'ensemble des définitions (« associés aux soins », « critères de gravité »...) et périmètres (EIGS, EIAS, IAS, IRA, arrêté médico-social...) à des fins de mise en cohérence, de limitation des doublons

• **GT2**: Proposer des mesures de traitement harmonisées des EIGS par les ARS





Merci pour votre attention